

Depuis 1967, la **Délégation Catholique pour la Coopération** a envoyé plus de 15 000 volontaires dans 70 pays. Elle est tout à la fois le service du volontariat international de l'Eglise de France et une organisation non gouvernementale de volontariat, agréée par le Ministère français des Affaires étrangères.

Le volontariat international repose sur un partenariat entre vous, le volontaire et la DCC.

Le volontaire :

- Il met ses compétences au service de l'équipe du projet qui l'accueille.
- Généreux, il cherche à donner le meilleur de lui-même.
- Il part pour vivre concrètement son désir de fraternité entre les hommes et entre les peuples.
- Il favorise dans votre pays une découverte de la France.
- Certains volontaires DCC sont très enracinés dans la foi ; d'autres sont beaucoup moins sûrs mais désireux de collaborer avec l'Eglise au bien de tout homme au nom des valeurs partagées.

Vous, le partenaire :

- Vous êtes responsable d'un projet de promotion humaine. Vous avez temporairement besoin de compétences que vous ne trouvez pas localement.
- En accueillant un volontaire, vous lui permettez de vivre une expérience humaine vraiment inoubliable.
- Grâce à vous, il va ouvrir son esprit et son cœur à d'autres cultures.
- Vous pourrez l'aider à cheminer dans sa vie spirituelle.
- Ce temps de coopération volontaire lui donnera une assise pour bâtir son projet de vie et orientera ses engagements familiaux, sociaux, ecclésiaux et ses choix professionnels.

Volontaire et partenaire, un échange organisé :

Le volontaire part pour deux ans, en général. La mission peut durer de 12 mois au minimum, jusqu'à 6 ans au maximum. La plupart des volontaires rejoignent leur poste en septembre, janvier ou avril. Il faut prévoir **7 mois** environ entre la demande écrite du partenaire et l'arrivée du volontaire sur le terrain. Durant sa mission, le volontaire est sous le régime de la Loi française du 24 février 2005 relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale. La DCC est aidée financièrement par l'Etat, pour la prise en charge de la couverture sociale et de la formation.

Personnes à contacter au service relations partenaires et volontaires :

Bénédicte LAMOUREUX (benedicte.lamoureux@ladcc.org); ligne directe : (33) 01 45 65 99 06
Responsable du service

Marie-Raphaëlle LOPEZ (marie-raphaelle.lopez@ladcc.org); ligne directe : (33) 01 45 65 50 75
Gestion administrative des postes

Marie-Sophie OLIVERA (marie-sophie.olivera@ladcc.org); ligne directe: (33) 01 45 65 50 74
Chargée des relations Asie, Amérique Latine, Afrique non-francophone, Moyen Orient, Maghreb

Philippe ENGEL (philippe.engel@ladcc.org); ligne directe : (33) 01 45 65 50 73
Chargé des relations Afrique francophone

Le chargé de mission (CM) bénévole de votre pays : demandez-nous ses coordonnées par email ou téléphone.

Standard DCC : Tel (33) 01 45 65 96 65 ; fax (33) 01 45 81 30 81

Délégation Catholique pour la Coopération

Démarche et conditions d'accueil :

VOUS	LA DCC	LE VOLONTAIRE
Remplissez un dossier « demande de volontaire »		Présente son CV et sa lettre de motivation à la DCC
	À l'issue de deux sessions, la DCC sélectionne un candidat volontaire et l'affecte sur votre poste.	Accepte le poste
	Vous présente le candidat	Vous écrit pour vous présenter son profil et ses motivations
a) Si vous acceptez le candidat b) Si vous refusez le candidat	a) valide le candidat choisi b) recherche un autre candidat	
	Organise un stage de préparation au départ (12 jours)	Participe au stage de préparation au départ
Remplissez et signez le « Contrat de volontariat » que la DCC vous fera parvenir. (Ce contrat n'est pas un contrat de travail local)	Signe ce « contrat de volontariat » en dernier	Signe ce « Contrat de volontariat »
Accueillez le volontaire et vous l'aidez à s'insérer	Organise le départ du volontaire	Rejoint son poste à vos côtés
Vous rendez disponible lors de la visite annuelle du CM pour 2 entretiens, avec le CM puis avec le CM et le volontaire	Organise la mission du CM	Accueille et rencontre le CM individuellement puis en votre présence
Rédigez le guide du dialogue et le rapport du 13 ^{ème} mois	Les chargés de mission et les assistants continentaux lisent et donnent leur avis sur les rapports	Rédige le guide du dialogue ainsi que les rapports des 6 ^{ème} 12 ^{ème} et 18 ^{ème} mois
Rédigez une fiche d'évaluation du volontaire	Sollicite le bilan du volontaire et du partenaire et tient compte des remarques	Rédige un rapport de fin de mission à remettre à la DCC

Répartition de la prise en charge financière :

La DCC a pour seule vocation l'envoi de volontaires. Elle n'initie ni ne finance aucun projet.

Les frais de participation d'un volontaire à votre action se répartissent entre la DCC, votre structure et le volontaire. N'hésitez pas à nous faire connaître vos difficultés pour remplir ces obligations.

A votre charge	A la charge de la DCC	A la charge du volontaire
Indemnité de subsistance sur place adaptée au niveau de vie, en moyenne 150 €.	Recrutement, sélection, formation des candidats, frais de gestion, suivi du volontaire (visite du CM).	Participation aux frais de formation (2 weekends d'orientation et un stage de préparation au départ).
Logement et nourriture.	Assurance sociale, maladie, maternité, mutuelle, rapatriement (avec l'aide ponctuelle de l'Etat).	Passeport et visa touristique permettant d'entrer sur le territoire.
Billet d'avion aller et retour		
Permis de séjour (si nécessaire).		Vaccins (si nécessaires).
Vacances : 24 jours ouvrés par an.	Indemnité de fin de mission, si la durée est ≥ 2 ans (versée par l'Etat).	Effets personnels.